

**Contact Presse :**

Marie MASSON  
> Tél. : 04 74 34 30 07  
> Email : marie-s.masson@edf.fr

→ **Destinataires :**

Médias locaux, membres de la CLI

Saint-Vulbas, le 6 janvier 2012

## Projet ICEDA\* : suspension des travaux

**Un jugement du Tribunal Administratif de Lyon, dont EDF a été informé le 6 janvier 2012, annule le permis de construire d'ICEDA. En conséquence, EDF suspend les travaux de construction de cette installation.**

Le permis de construire avait été accordé le 22 février 2010. Un recours demandant son annulation avait été déposé le 21 avril 2010 devant le Tribunal Administratif de Lyon par une entreprise horticole voisine du chantier.

Cette suspension des travaux entraîne l'arrêt de l'activité de près de 120 personnes sur le chantier.

Le jugement du Tribunal Administratif de Lyon ne remet pas en cause les objectifs et l'intérêt d'ICEDA ni sa conception technique, présentés aux élus et au public notamment lors de l'enquête publique en 2006.

EDF étudie d'ores et déjà la manière de régulariser le dossier administratif pour reprendre les travaux dans les meilleurs délais, et analyse l'impact de la décision sur le planning de construction d'ICEDA et sa date de mise en service, qui était prévue début 2014.

*\* ICEDA est une installation de conditionnement et d'entreposage provisoire de déchets issus de la déconstruction des 9 réacteurs EDF en cours de démantèlement, ainsi que de certains déchets de même nature provenant des réacteurs en exploitation (ces déchets seront ensuite évacués vers le futur centre de stockage définitif de l'ANDRA). Sa création a été autorisée par décret le 25 avril 2010.*

*Une rubrique du site internet [bugey.edf.com](http://bugey.edf.com) est consacrée au projet ICEDA.*



*Le chantier ICEDA le 14 décembre dernier*